

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 17 mai 2024 à 20h00 selon convocation en date du 13 mai 2024

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : Mrs BIVERT - VINCENT - Mme MINARD - Mrs BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M. BUSSIERE.

Absents excusés : Mme VIGNAL (a donné procuration à Monsieur VINCENT)
M SIRIEIX

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M BUSSIERE

Délibération N°2024-031 : Convention de mise à disposition de surveillant de baignade pour la saison 2024 avec le SDIS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention de mise à disposition de surveillant de baignade pour la saison 2024, proposée par le SDIS de la Corrèze.

Il explique que le recrutement direct risque de ne pas aboutir du fait de la pénurie de BNSSA à l'échelle du territoire national et notamment en Corrèze.

Il propose de ce fait de signer la convention avec le SDIS afin de sécuriser la surveillance de la baignade pour la saison.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Approuvent le projet de convention de mise à disposition de surveillant de baignade pour la saison 2024 proposée par le SDIS 19, ci annexée
- Autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention

Membres	13
Présents	11
Représentés	1
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Maire de LIGINIAC, le 17 mai 2024.
Au registre sont les signatures



Envoyé en préfecture le 22/05/2024
Reçu en préfecture le 22/05/2024
Publié le 22/05/2024
ID : 019-211911300-20240517-DCM2024031-DE